

# BROYEZ du vert

## RÈGLEMENT DU SERVICE

Dépôt des déchets verts du 29 AVRIL au 13 MAI inclus

(à côté du hangar communal)

Respect des consignes de dépôt :

- branches dans le même sens pour faciliter la manutention,
- Diamètre maximum 20 cm
- Interdits :
  - Feuilles, tontes, bois de construction, piquets de clôture, paille, végétaux en cours de décomposition
  - Palmiers, lauriers rose, thuya, liane, ronces
  - Éléments exogènes : ferraille, ficelles ...
- Respect des installations
- Interdiction aux professionnels

